POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

RAPPORT ANNUEL

2013

RÉGIME DE RETRAITE

DE LA CORPORATION

DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

12 JUIN 2014

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président du Comité de retraite 1
Rapport du président …….. 2
Les membres des comités 5
Comité de retraite 5
Comité de placement 6
Comité de vérification 7
Comité de gestion 7
Administration du régime 8
Placement 9
Politique de placement 9
Composition et rendement du portefeuille 10
Historique des rendements 11
Autres informations 12
Participants au régime en 2013 12
Nouveaux retraités en 2013 12
Participants actifs décédés en 2013 13
Retraités et conjoints bénéficiaires décédés en 2013 13
Ententes de transfert réciproque 14

Annexe - États financiers audités au 31 décembre 2013

Mot du président du Comité de retraite

Dans le communiqué que je vous ai transmis en avril 2014, je vous informais que je ne solliciterais pas un nouveau mandat à l'assemblée annuelle du 12 juin. Cependant, je me rappelle qu'il y a trois ans, j'avais été très touché de la confiance que les fiduciaires du Régime m'avaient alors témoignée en me choisissant comme président du Comité de retraite. Je les en remercie très chaleureusement.

Le déficit actuariel de notre caisse constitue un enjeu majeur ; les bons rendements obtenus au cours des dernières années sont encourageants mais demeurent cependant insuffisants pour assainir la situation à long terme. Ce déficit a été la toile de fond des actions du Comité en 2013-2014.

***Les faits saillants de nos activités peuvent être groupés sous trois titres** :*

i) La révision de notre politique de placement ainsi que le recrutement et la sélection d'un nouveau conseiller en placements de la caisse de retraite.

En effet, la conduite des placements constitue le plus important moyen d'action du Comité de retraite car le passif résulte des prestations du Régime qui sont négociées entre les représentants des employés et l'École.

ii) La modification du Règlement, suite aux ententes convenues entre l'École et les participants actifs.

Tel que déjà communiqué, depuis le 1er janvier 2014, le coût et les risques sont partagés à part égales (création du « Nouveau volet »). Ces modifications vous ont déjà été communiquées. Elles ont été approuvées par le Comité de retraite et par le Conseil d'administration de Polytechnique, puis transmises aux autorités gouvernementales. Les changements ainsi apportés freineront graduellement la croissance future du « passif ».

iii) La dotation qui a résulté des mouvements de personnel travaillant pour nous au Bureau de la retraite.

Toutes ces activités ont exigé beaucoup d'efforts et de temps. Vous trouverez de plus amples détails à cet effet dans le présent rapport.

Je tiens cependant à vous informer dès maintenant que le Comité de retraite, lors de son assemblée de mai dernier, a désigné à l'unanimité, son nouveau président : il s'agit de M. Benoit Barbeau, membre votant, élu par le personnel enseignant. Sa désignation sera officialisée lors d'une assemblée spéciale qui suivra immédiatement l'assemblée annuelle du 12 juin 2014.

Au nom de tous, je le remercie d'avoir accepté ce poste, malgré ses lourdes tâches et je profite de l'occasion pour le féliciter. J'ai pleinement confiance qu'il accomplira un excellent travail.

Louis Courville
Président du Comité de retraite

Rapport du président

Au nom des membres du Comité de retraite, voici le rapport annuel du *Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique* pour l'année 2013. Ce rapport vise à présenter aux participants du régime les résultats financiers du régime de retraite ainsi que des éléments d'information quant aux activités du Comité de retraite et ses sous-comités de placement, de vérification et de gestion pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

Durant cet exercice financier, le Comité de retraite a tenu sept assemblées régulières et une assemblée annuelle. Au cours de l'année 2013, Monsieur François Filiatrault a accepté la présidence du Comité de vérification, succédant à Richard Hurteau. Lors de l'assemblée annuelle de 2013, Messieurs Denis Beaudry et Martin Pagé ont été nommés membres pour un mandat de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée annuelle de juin 2016. Plus récemment, Monsieur Yvan Fontaine s'est joint au Bureau comme consultant en gestion des placements de la caisse. Dans son rôle, il conseille le Comité de placement et vérifie la conformité des gestionnaires.

À la suite des discussions entre la Corporation et les syndicats et associations, des modifications ont été apportées au régime de retraite et sont entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2014. À la suite de leur présentation au Comité de retraite et de leur approbation par le Conseil d'administration, un avis décrivant ces modifications ainsi que les droits et obligations qui en découlent, daté le 16 décembre 2013, était distribué à tous les participants. Un sommaire de ces modifications accompagnera également votre relevé personnel de retraite distribué en juin. Un sous-comité a été formé par le Comité de retraite afin de compléter la révision du texte du Règlement du régime de retraite pour s'assurer de sa conformité avant son acceptation par les instances et l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales.

Quant au Comité de placement, il s'est réuni à huit reprises. Le comité a rencontré deux des huit gestionnaires du portefeuille de la caisse du régime. La mise en œuvre de la politique de placement s'est poursuivie avec la recherche d'un nouveau gestionnaire pour les portefeuilles en immobilier et en infrastructure, ainsi que le suivi du mandat obligataire en superposition de la caisse de retraite. Le rendement de la caisse de retraite, en 2013, a été de 14,3 % avant les frais. Le rendement annuel est un peu inférieur au rendement

médian des autres caisses de retraite canadiennes pour une période d'un an mais il est supérieur sur une période de quatre ans.

Le Comité de vérification a tenu trois assemblées. Il a traité principalement des états financiers audités du régime avec l'auditeur indépendant du cabinet comptable Deloitte. Les états financiers ont été complétés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Comme il est indiqué aux états financiers audités annexés au présent rapport, l'actif net disponible s'élevait à 373 766 382 $ à la fin de l'exercice financier, soit au 31 décembre 2013. Il a également finalisé un premier cycle de l'inventaire et l'analyse des certificats de conformité complétés par les gestionnaires de placement. Jusqu'à ce jour, tous les résultats ont été jugés satisfaisants.

Le Comité de gestion s'est réuni régulièrement et a assuré le support aux autres comités. Aux fins d'une bonne gouvernance, tous les sous-comités ont présenté leur rapport de reddition de comptes pour l'année complétée. Le Comité stratégique s'est réuni une fois en 2013 et a déterminé les dossiers prioritaires pour l'année.

Concernant la situation financière de notre régime, qui est du type à prestations déterminées, les risques liés aux fluctuations entre la valeur marchande des actifs et le passif actuariel ont été assumés, jusqu'à ce jour, par le promoteur du régime. Cela signifie que, pour protéger les rentes des participants, l'École Polytechnique a la responsabilité de combler les déficits selon l'approche de continuité révélés par les évaluations actuarielles du régime.

La dernière évaluation actuarielle complète a été préparée en date du 31 décembre 2010 et a été déposée par le Comité de retraite auprès des autorités gouvernementales compétentes. Le comité suit semestriellement l'évolution de la situation financière du régime. Les cotisations d'équilibre pour combler le déficit de capitalisation se sont élevées à 6 945 720 $ pour l'année 2013. L'École a décidé de continuer de verser 100 % des cotisations d'équilibre en 2013 et de ne pas se prévaloir de la mesure d'allègement établie par le gouvernement du Québec dans le cadre du financement des régimes de retraite universitaires. Le Comité de retraite a demandé à l'actuaire du Régime d'effectuer une

évaluation actuarielle complète en date du 31 décembre 2013. Les résultats vous seront communiqués lors de l'assemblée annuelle du 12 juin 2014.

Concernant l'évolution démographique, le nombre de participants actifs est passé de 1 120 au 31 décembre 2012 à 1 101 au 31 décembre 2013. Pour la même période, le nombre de retraités est passé de 533 à 567 alors que le nombre de personnes ayant le droit à une rente différée est passé de 250 à 269. L'évolution de la participation au régime durant l'année 2013 est détaillée en page 12. À titre informatif, le nom des nouveaux retraités ainsi que celui des participants décédés au cours de l'année sont énumérés en page 13.

J'invite également les participants actifs et non actifs à consulter le site Internet du régime à l'adresse *www.polymtl.ca/retraite* afin d'obtenir les informations à jour au sujet du régime de retraite.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Louis Courville
Président du Comité de retraite

Les membres des comités

Comité de retraite

Au 31 décembre 2013, le Comité de retraite était constitué des douze membres suivants :

Quatre personnes nommées par le Conseil d'administration de la Corporation de l'École Polytechnique :

- Richard Hurteau
- Andrée L'Heureux, secrétaire
- Lili-Anna Peresa
- Gilles Savard

Deux personnes nommées par les participants actifs du personnel enseignant :

- Benoit Barbeau
- Christian Mascle

Deux personnes nommées par les participants actifs du personnel non enseignant :

- Dominic Cappe
- Martin Pagé

Une personne nommée par les participants actifs :

- François Filiatrault (sans droit de vote)

Deux personnes nommées par les participants non actifs :

- Louis Courville, président
- Denis Beaudry (sans droit de vote)

Une personne indépendante des participants et de la Corporation choisie par les membres du Comité de retraite :

- Gilles P. Grenier

Invitée d'office :

- Claudine Morin-Massicotte (Directrice du Bureau de la retraite)

Afin de s'acquitter de son devoir de fiduciaire, le Comité de retraite a confié des tâches spécifiques à certains de ses membres et les a regroupés en sous-comités permanents. Ces derniers sont appelés : Comité de placement, Comité de vérification, Comité stratégique et Comité de gestion.

Le Comité de retraite supervise le travail de ces comités. Il reçoit et analyse leurs rapports d'activités et s'assure qu'elles sont conformes aux dispositions du régime et aux lois applicables.

Comité de placement

Le Comité de placement au 31 décembre 2013 était constitué des quatre membres suivants :

- Benoit Barbeau
- Dominic Cappe
- Gilles P. Grenier, président
- Gilles Savard
- Invitée d'office : la directrice et/ou le conseiller principal du Bureau de la retraite
- Invité d'office : le président du Comité de retraite

Le consultant en gestion des placements du Bureau de la retraite assiste les travaux du comité. Le Comité de placement a pour principales fonctions de gérer la caisse de retraite conformément à la politique de placement et de confier, en tout ou en partie, la gestion de la caisse à des gestionnaires reconnus. Le comité peut également retenir les services de conseillers en placement indépendants et donner des instructions relativement aux placements de la caisse de retraite.

Les noms des gestionnaires de portefeuilles en date du 31 décembre 2013 sont détaillés à la page 8.

Comité de vérification

Le Comité de vérification au 31 décembre 2013 était constitué des trois membres suivants :

- François Filiatrault, président
- Christian Mascle
- Lili-Anna Peresa
- Invitée d'office : la directrice du Bureau de la retraite
- Invité d'office : le président du Comité de retraite

Le Comité de vérification a pour fonction de mettre en place le plan d'audit des états financiers du régime avec l'auditeur indépendant et de s'assurer que tous les processus de suivi et d'administration du régime sont adéquats. De plus, le Comité de vérification recommande au Comité de retraite l'auditeur indépendant pour la prochaine année.

Comité de gestion

Au 31 décembre 2013, le Comité de gestion, auquel est invitée d'office la directrice du Bureau de retraite, était constitué du président et du secrétaire du Comité de retraite :

- Louis Courville
- Andrée L'Heureux
- Invitée d'office : Claudine Morin-Massicotte

Le Comité de gestion a pour fonction de superviser l'accomplissement du mandat du Bureau de la retraite, de réviser l'évaluation actuarielle, d'examiner et de formuler des recommandations relatives à la gouvernance du régime et de proposer au Comité de retraite le budget annuel de fonctionnement du régime. Le Comité de gestion s'est réuni régulièrement tout au cours de l'année 2013.

Administration du régime

Le Comité de retraite, dans le cadre de ses fonctions, est assisté du personnel suivant :

Madame Claudine Morin-Massicotte, CRHA, M.B.A.
Directrice du Bureau de la retraite
poste 4171, courriel : claudine.morin-massicotte@polymtl.ca

Monsieur Yanick Gendron
Conseiller principal
poste 3267, courriel : yanick.gendron@polymtl.ca

Madame Guylaine Besner (en remplacement temporaire de Annie Houle)
Technicienne en administration
poste 4093, courriel : guylaine.besner@polymtl.ca

Madame Céline Trépanier
Secrétaire de direction
poste 2203, courriel : celine.trepanier@polymtl.ca

Monsieur Yvan Fontaine, CFA
Consultant en gestion des placements (2 jours/semaine)

Le Comité de retraite a également retenu les services des ressources externes suivantes :

Actuaire
Mercer

Conseiller à la gestion du portefeuille
Morneau Shepell

Exercice des droits de vote
Letko Brosseau

Gardien de valeurs
RBC, Services aux Investisseurs

Gestionnaires externes du portefeuille
Addenda Capital
Bentall Kennedy
Dimensional Fund Advisors
Hillsdale
Invesco
Letko Brosseau
Paul Capital Partners
State Street Global Advisors

Auditeur
Deloitte

Placement

Politique de placement

L'objectif visé par la politique de placement est d'optimiser le rendement total de la caisse par des investissements de qualité et de liquidités adéquates, tout en maintenant un niveau de risque approprié.

En 2013, le Comité de placement a poursuivi les travaux de mise en place de la politique de placement de la caisse de retraite approuvée par le Comité de retraite le 2 février 2011.

L'objectif de rendement de la caisse est d'atteindre, à long terme (soit pour des périodes mobiles de 10 ans), un rendement annuel moyen brut supérieur de près de 3 % à celui qui aurait été obtenu par la gestion indicielle du PRP. Depuis l'année 2011, la caisse utilise la notion de portefeuille de référence du passif (« le PRP »), qui est un portefeuille visant à reproduire la sensibilité du passif aux changements de taux d'intérêt et d'inflation. Le PRP évolue dans le temps en fonction des changements démographiques et des caractéristiques du régime ainsi qu'en fonction des taux d'intérêt et d'inflation implicites.

Les études commandées par le Comité de placement suggèrent qu'un portefeuille dont l'actif est réparti de la façon suivante est en mesure d'atteindre l'objectif de rendement visé, en assumant un degré de risque acceptable à long terme.

La portion allouée à chaque catégorie d'actif n'est pas fixe. Un processus pour rééquilibrer de façon adéquate la répartition entre chaque catégorie d'actif est en place afin de maintenir le portefeuille à l'intérieur des balises déterminées dans la politique de placement.

Catégories	% de portefeuille selon la valeur marchande			
	(en transition)		au 31 décembre 2013	
	Minimum	Cible	Maximum	Caisse
Court terme	0,0	0,0	5,0	1,2
Obligations canadiennes	37,0	40,0	43,0	34,9
Revenu fixe total		40,0		36,1
Actions canadiennes				
- grande capitalisation	17,0	20,0	23,0	21,6
- petite capitalisation	3,0	5,0	7,0	4,5
Actions mondiales	12,6	15,0	17,4	24,0
Actions de pays émergents	7,0	10,0	13,0	9,2
Placements privés/infrastructure	0,0	5,0	7,0	0,1
Placements immobiliers	0,0	5,0	7,0	4,5
Actions totales		60,0		63,9

Composition et rendement du portefeuille

Le Comité de placement répartit l'actif aux gestionnaires de placements selon la structure jugée adéquate pour mettre en place la répartition souhaitée. Comme décrit à la page 8, huit gestionnaires externes administrent les placements de la caisse de retraite en conformité avec le mandat qui leur a été confié. Voici la répartition de l'actif par gestionnaire de portefeuilles en date du 31 décembre 2013 :

Gestionnaire	Catégorie	Proportion du portefeuille en %
Addenda Capital	Obligations provinciales	35,4
Bentall Kennedy	Immobilier canadien	1,2
Dimensional Fund Advisors	Actions pays émergents	9,2
Hillsdale	Actions canadiennes petite capitalisation	4,4
Invesco	Immobilier mondial	3,4
Letko Brosseau	Équilibré mondial	36,7
Paul Capital Partners	Placement privé, biotech.	0,1
State Street Global Advisors	Actions mondiales	9,6
Total		100

Historique des rendements

Les deux tableaux ci-dessous indiquent les taux de rendement de la caisse de retraite pour les dix dernières années ainsi que les taux de rendement annualisés de la caisse pour ces mêmes dix années, tels que calculés par Mercer pour les années 2004 à 2012 et par Morneau Shepell pour l'année 2013. Les valeurs ajoutées en fonction des rendements du portefeuille cible ainsi que les rangs centiles de la caisse comparativement à l'ensemble des fonds équilibrés évalués sont également indiqués.

Taux de rendement annuels (%)

Année	Caisse	Portefeuille cible	Valeur ajoutée	Médiane	Rang quartile
2004	10,8	9,4	1,4	10,0	2
2005	13,1	12,8	0,3	11,9	1
2006	12,8	12,4	0,4	13,0	3
2007	1,6	0,4	1,2	1,6	2
2008	-18,4	-16,3	-2,1	-15,9	4
2009	14,1	14,4	-0,3	16,4	4
2010	11,0	11,8	-0,8	10,0	2
2011	2,9	3,6	-0,7	-1,0	1
2012	11,0	8,3	2,7	9,1	1
2013	14,3	7,1	7,2	16,6	4

Taux de rendement annualisés (%)

Année	Caisse	Portefeuille cible	Valeur ajoutée	Médiane	Rang quartile
1 an	14,3	7,1	7,2	16,6	4
2 ans	12,6	7,7	4,9	12,9	3
3 ans	9,3	6,3	3,0	7,9	2
4 ans	9,7	7,7	2,0	8,6	2
10 ans	6,8	5,9	0,9	7,3	3

Autres informations

Participants au régime en 2013

Les trois tableaux suivants démontrent l'évolution de l'état de la participation au régime au cours de l'année 2013 pour les participants actifs, les retraités ainsi que les participants ayant droit à une rente différée. Il est intéressant de noter, par exemple, que, bien que le nombre de participants actifs n'ait diminué que de 19 personnes, soit 1 120 à 1 101, le mouvement des participants actifs représente en fait 84 nouveaux entrants comparativement à 103 sorties, soit au total 187 mouvements de participation. Quant aux participants ayant droit à une rente différée, le nombre a augmenté de 19 personnes, soit de 250 à 269. Cependant, le mouvement des participants représente en réalité 65 nouvelles rentes différées et 46 sorties, soit au total 111 mouvements de participation.

Participants actifs		
Participants au début de l'exercice		1 120
Plus : nouveaux participants	84	
Moins : décès	2	
départs avant la retraite	67	
retraites	34	
		- 19
Participants à la fin de l'exercice		1 101

Participants ayant droit à une rente différée		
Participants au début de l'exercice		250
Plus : nouvelles rentes différées	65	
Moins : ententes de transfert réciproque	5	
décès	0	
retraites	6	
remboursements de droits	35	
		+ 19
Participants à la fin de l'exercice		269

Participants retraités		
Participants au début de l'exercice		533
Plus : nouveaux retraités	40	
nouveaux conjoints survivants	8	
Moins : décès de retraités et conjoints	14	
		+ 34
Participants à la fin de l'exercice		567

Nouveaux retraités en 2013

APRIL, Georges Émile
BEAUDIN, Sylvain
BOUCHER, Catherine
CAMPEAU, Élise
CLOUTIER, Pierre
CORBEIL, Jean-Pierre
CRISSON, Thérèsa
DESPAROIS, Ginette
DESROCHERS, Marcel
DROLET, Gilles
DUBÉ, Lucie
DUPUIS, Marie-Hélène
GAREAU, Ginette
GAUDET, Carolle
GÉRALD, Agnès
HAMEL, Philippe
HENWOOD, Stephen Ralph
HOULE, Jean-Claude
JEAN, Madeleine
JOLICOEUR, Louise
JOLIVET, Gilles
LABERGE, Marie
LANDRY, Mireille
LANGLOIS, Louise
LÉTOURNEAU, Hélène
MARCHAND, Luc
MARTIN, Claudette
MÉNARD MAYVILLE, Liette
MLYNAREK, Jacek
PAPINEAU, Gisèle
PARASCHIVOIU, Ion
POLOTSKI, Vladimir
POULIN, Suzie
RAYMOND, Johanne
ROSE, Michel
ROSE, Richard
ROSE, Shirley
TURCOT, Hélène
VANDAL, Yves
VERREMAN, Yves

Participants actifs décédés en 2013

LAPOINTE, Jean
PRESSEAULT, Lucie

Retraités et conjoints bénéficiaires décédés en 2013

AIKENS, Gérald
BEAUCHESNE, Maurice
CHENIER, Rémi
DUBEAU, Claude
FAESSLER, Yvette
GIRARD, Gilles M.
HAESAERTS, Henri-Louis
JUTRAS, J. René
KHELFAOUI, Hocine
NORMANDIN, Michel
PAQUETTE LEMIEUX, Aline
PHANEUF, René
SIMARD, Diane
VILLENEUVE, Laurent

Ententes de transfert réciproque

Voici la liste des organismes avec lesquels des ententes de transfert sont en vigueur au 31 décembre 2013 :

- Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) ;
- École des Hautes Études Commerciales ;
- Université Bishop ;
- Université Concordia ;
- Université Laval ;
- Université de Montréal ;
- Université du Québec ;
- Université de Sherbrooke ;
- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP, administré par la CARRA) ;
- Gouvernement fédéral ;
- Conseil de fiducie mixte du régime de retraite des employé(e)s du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Le Comité de retraite procède actuellement à l'élaboration des termes des nouvelles ententes qui pourraient être conclues avec Hydro-Québec et la Société de transport de Montréal (STM).

ANNEXE

États financiers du
Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

31 décembre 2013

Rapport de l'auditeur indépendant 1-2

État de la situation financière 3

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations 4

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite 5

Notes complémentaires 6-22

Annexe – Revenus de placement et frais d'administration 23

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
Canada

Tél. : 514-393-7115
Téléc. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2013, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.[1]

Le 8 mai 2014

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique
État de la situation financière
au 31 décembre 2013

	Notes	2013	2012
		$	$
Actif			
Placements	4		
Obligations, portant intérêt à des taux variant de 1,50 % à 8,50 % (2,85 % à 9,38 % en 2012)		**129 270 199**	123 419 788
Actions de sociétés canadiennes et étrangères		**133 709 098**	99 067 858
Bons du Trésor, portant intérêt à des taux variant de 0,34 % à 0,84 % (0,98 % à 1,06 % en 2012), échéant jusqu'en février 2014		**3 026 404**	3 232 525
Parts dans des sociétés de placement et des fonds communs		**104 008 485**	99 861 344
Fonds en dépôt chez le gardien de valeurs, sans intérêt		**40 421**	132 961
		370 054 607	325 714 476
Autres éléments d'actif			
Débiteurs		**195 504**	259 273
Intérêts et dividendes à recevoir	5	**1 148 195**	1 095 450
Cotisations à recevoir			
Employeur – service courant		**548 173**	536 432
Employeur – cotisation additionnelle pour l'acquittement des droits à 100 %		**81 555**	78 881
Employés – service courant		**415 671**	405 345
Somme à recevoir de la cession de placements		**1 542 423**	1 571 298
Frais payés d'avance		**56 768**	56 727
		3 988 289	4 003 406
		374 042 896	329 717 882
Passif			
Créditeurs et charges à payer		**276 514**	262 021
Actif net disponible pour le service des prestations		**373 766 382**	329 455 861
Obligations au titre des prestations de retraite		**413 230 200**	396 443 900
Déficit		**(39 463 818)**	(66 988 039)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Comité de retraite

_____, président du Comité de retraite

_____, président du Comité de vérification

Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice terminé le 31 décembre 2013

	2013	2012
	$	$
Augmentation de l'actif		
Cotisations		
Corporation de l'École Polytechnique		
Service courant	**7 479 512**	7 359 514
Cotisation d'équilibre, incluant les intérêts	**6 945 720**	6 945 720
Cotisation additionnelle pour l'acquittement des droits à 100 %	**584 561**	439 026
Employés		
Service courant	**5 659 766**	5 541 674
	20 669 559	20 285 934
Revenus de placement		
Courants (Annexe)	**13 975 894**	12 599 363
Variation de la juste valeur des placements (Annexe)	**32 839 433**	20 029 941
Transferts d'autres régimes	**329 428**	507 982
Autres revenus	**128 393**	155 485
	67 942 707	53 578 705
Diminution de l'actif		
Rentes de retraite	**19 842 127**	18 514 008
Remboursements et transferts de valeurs de rentes		
Décès	**336 285**	736 245
Cessation d'emploi et règlements de divorce	**1 313 394**	431 926
	21 491 806	19 682 179
Transferts à d'autres régimes	**300 914**	260 928
Coûts de transactions pour les placements	**35 217**	43 642
Frais d'administration (Annexe)	**1 804 249**	1 627 428
	23 632 186	21 614 177
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	**44 310 521**	31 964 528
Actif net disponible pour le service des prestations au début	**329 455 861**	297 491 333
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin	**373 766 382**	329 455 861

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercice terminé le 31 décembre 2013

	2013	2012
	$	$
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	**396 443 900**	378 934 300
Augmentation des prestations constituées		
Prestations constituées	**13 139 300**	12 901 200
Intérêts cumulés sur les prestations	**25 110 300**	24 043 500
Transferts nets d'autres régimes	**28 500**	247 100
	38 278 100	37 191 800
Diminution des prestations constituées		
Rentes et remboursements versés	**21 491 800**	19 682 200
Augmentation nette des prestations constituées	**16 786 300**	17 509 600
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	**413 230 200**	396 443 900

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description du Régime

La description du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique (le « Régime ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du Règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète.

Des modalités différentes s'appliqueront à compter du 1er janvier 2014.

Généralités

La Corporation de l'École Polytechnique offre à l'ensemble de ses salariés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par l'employeur et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Admissibilité et participation

Toute personne engagée à temps plein et à titre permanent est admissible à compter de la date de son engagement si, à cette date, elle n'a pas atteint l'âge normal de la retraite. Une personne qui, en vertu de ses conditions d'emploi fait partie d'une catégorie d'employés admissibles au Régime, engagée autrement qu'à temps plein et à titre permanent, est admissible à compter de son premier jour de travail dans une année civile si, à cette date, elle n'a pas atteint l'âge normal de la retraite et si, pendant l'année civile précédente, elle a reçu une rémunération au moins égale à 35 % du maximum des gains admissibles (en vertu de la Régie des rentes du Québec) ou si elle a été rémunérée pour au moins 700 heures de travail.

À compter du 1er janvier 2013, toute personne effectuant un travail lié aux activités de la Fondation de Polytechnique ou de l'Association des diplômés de Polytechnique n'est pas admissible à adhérer au Régime.

À compter du 1er janvier 2013, toute personne embauchée comme chargé de cours n'est pas admissible à adhérer au Régime.

L'adhésion au Régime est obligatoire pour toute personne qui y est admissible.

Prestations au titre du service

La rente annuelle payable à un participant à compter de la date normale de retraite, soit à l'âge de 65 ans, est égale à :

a) 1,5 % de la moyenne du traitement des trois (3) années les mieux rémunérées multiplié par le nombre d'années de service avant le 1er juillet 1961, mais après l'âge de 25 ans, pendant lesquelles le participant ne contribuait pas au Régime; plus

b) 2 % de la moyenne du traitement des trois (3) années les mieux rémunérées multipliés par le nombre d'années de service crédité avant le 1er janvier 1966 pendant lesquelles le participant contribuait au Régime; plus

c) 2 % de la moyenne du traitement ajusté des trois (3) années les mieux rémunérées multipliés par le nombre d'années de service crédité après le 1er janvier 1966. Le traitement ajusté correspond au traitement du participant réduit de 35 % de ce dernier jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles (en vertu de la Régie des rentes du Québec) pour l'année correspondante.

Un participant peut prendre sa retraite en tout temps à compter de l'âge de 55 ans. Si la date de retraite est antérieure à 65 ans, la rente payable avant 65 ans est calculée sur la base de la moyenne du traitement non ajusté des trois (3) années les mieux rémunérées.

Un participant qui prend une retraite anticipée reçoit le plein montant de sa rente normale sans réduction pour retraite anticipée si, à la date de la retraite anticipée, le participant a 60 ans d'âge ou plus. Si, à la date de sa retraite, un participant actif ne satisfait pas à cette condition, sa rente sera réduite de 1/12 de 3 % pour chaque mois qui reste à courir entre la date du premier versement de rente et la date qui correspond à son 60e anniversaire de naissance.

Les prestations sont limitées à la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Description du Régime (suite)

Programme de retraite anticipée

Un participant qui respecte les critères d'admissibilité du programme de retraite anticipée recevra des prestations additionnelles, comme le prévoit l'article 6.14 du Règlement du Régime, jusqu'à concurrence des plafonds permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

Prestations de décès avant la retraite

Service crédité avant le 1er janvier 1990

a) décès avant l'âge de 55 ans : remboursement des cotisations avec intérêts plus un versement égal à 50 % de la valeur de la rente différée;

b) décès après l'âge de 55 ans : le participant est présumé avoir pris sa retraite; la valeur actuarielle de la rente payable au conjoint doit alors être au moins égale à la prestation mentionnée ci-dessus.

Service crédité à compter du 1er janvier 1990

a) décès avant 55 ans d'âge : versement au conjoint de la valeur de la rente différée du participant;

b) décès après 55 ans d'âge : le participant est présumé avoir pris sa retraite; la valeur actuarielle de la rente payable au conjoint doit alors être au moins égale à la prestation mentionnée ci-dessus.

Prestations de décès pendant la retraite

Le participant qui a un conjoint admissible reçoit une rente réversible, avec la garantie que, s'il décède avant d'avoir reçu 120 mensualités, le solde des mensualités est payable à son conjoint admissible et, à l'expiration de cette période de garantie, continue d'être versée à son conjoint, sa vie durant, à 60 % de la rente versée à la date d'expiration de la garantie. Le participant qui n'a pas de conjoint reçoit une rente comportant la garantie que s'il décède avant d'avoir reçu 120 mensualités, ses ayants cause recevront la valeur actualisée du solde de ces mensualités.

Prestations de cessation d'emploi

La prestation versée en cas de cessation d'emploi, pour toute autre raison que le décès ou la retraite, est une rente différée à 60 ans. Par contre, si la valeur actuarielle des prestations créditées est inférieure à 20 % du maximum des gains admissibles en vertu de la Régie des rentes du Québec, le participant reçoit le remboursement de cette valeur.

Tout participant non actif, âgé de moins de 55 ans, qui a acquis un droit à une rente différée, peut demander le transfert de la valeur actuarielle de cette rente :

a) au régime de retraite de son nouvel employeur; ou

b) à un compte de retraite immobilisé; ou

c) à une compagnie d'assurance pour acheter une rente viagère; ou

d) à un fonds de revenu viager.

1. Description du Régime (suite)

Cotisations excédentaires

En cas de départ, décès ou retraite et au titre du service postérieur au 1er janvier 1990, l'excédent des cotisations salariales, avec intérêts, sur 50 % de la valeur de la prestation prévue au Régime, sert à constituer une prestation additionnelle.

Impôts sur le revenu

Le Régime n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu, puisqu'il s'agit d'une fiducie enregistrée de retraite aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

2. Modification de méthode comptable

Le 1er janvier 2013, en accord avec les exigences des Normes comptables canadiennes pour les régime de retraite, le Régime a adopté la norme IFRS 13, intitulée « Évaluation de la juste valeur » pour la détermination de la juste valeur des placements. L'IFRS 13 est une norme exhaustive qui donne des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur. L'IFRS 13 a été appliquée de façon prospective et son adoption n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. En ce qui concerne les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite du Régime, les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé ont été appliquées dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600 de la partie IV du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* intitulé « Régimes de retraite ».

Les états financiers sont basés sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents. Ils ont été préparés dans le but d'aider les adhérents et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du Régime ni de la sécurité des prestations pour les adhérents considérés individuellement.

Cotisations

Les cotisations de la Corporation de l'École Polytechnique pour le service courant sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et donc basées sur les gains admissibles de la charge salariale de l'École pour l'exercice.

Les cotisations des employés pour le service courant et pour le service passé, le cas échéant, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les cotisations d'équilibre sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont dues par la Corporation de l'École Polytechnique. Le recouvrement éventuel des cotisations d'équilibre versées à compter du 1er janvier 2005 pour financer les déficits selon l'approche de solvabilité sera comptabilisé lorsque toutes les conditions seront satisfaites, dont principalement la constatation d'un surplus déterminé dans les prochaines évaluations actuarielles déposées auprès des autorités compétentes.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Rentes, remboursements et transferts de valeurs de rentes

Les rentes, les remboursements et les transferts de valeurs de rentes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont payés ou reçus.

Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et les changements de cette valeur intervenus au cours de l'exercice sont établis en fonction d'une évaluation actuarielle préparée par un cabinet d'actuaires indépendants. Cette évaluation à des fins comptables est effectuée au début de l'exercice, puis est actualisée par extrapolation à la fin de l'exercice. Elle utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service à partir des hypothèses les plus probables, à la date d'évaluation, de divers événements futurs, de nature économique ou non.

Placements

Les placements sont présentés à la juste valeur, laquelle est déterminée comme suit :

a) Les obligations sont évaluées aux cours établis par des fournisseurs de services d'évaluation à partir de données de marché observables;

b) Les actions cotées sont évaluées au cours acheteur sur les marchés boursiers;

c) Les bons du Trésor et les fonds en dépôt chez le gardien de valeurs sont inscrits à la juste valeur, laquelle correspond à leur coût d'acquisition en raison de leur échéance à court terme;

d) La juste valeur des parts dans des sociétés de placement et des fonds communs est déterminée à partir de la valeur des parts établie par le gestionnaire de ces sociétés de placement et de ces fonds;

e) Les instruments financiers dérivés sont évalués au cours acheteur pour les actifs et au cours vendeur pour les passifs.

Les opérations relatives aux placements sont comptabilisées à la date de transaction.

Le coût moyen est utilisé pour déterminer le gain ou la perte réalisé à la cession de placements.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction afférents aux achats et aux ventes de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Constatation des produits

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Revenus de sociétés de placement et de fonds communs

Les revenus de sociétés de placement et de fonds communs sont comptabilisés au moment de leur distribution.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif en devises étant comptabilisés à la juste valeur, ils sont convertis selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus de placement ainsi que les gains ou les pertes à la cession de placements sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les revenus de placement inscrits à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant des estimations figurent les obligations au titre des prestations de retraite. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

4. Placements

Le coût des placements s'établit comme suit :

	2013	2012
	$	$
Obligations	**131 877 077**	112 785 706
Actions de sociétés canadiennes et étrangères	**97 689 506**	89 780 641
Bons du Trésor	**3 026 404**	3 232 525
Parts dans des sociétés de placement et des fonds communs	**87 765 014**	94 738 653
Fonds en dépôt chez le gardien de valeurs	**40 421**	132 961
	320 398 422	300 670 486

Répartition des titres obligataires par type d'émetteur :

	2013		2012	
	Coût	**Juste valeur**	Coût	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Canada et garanties	**1 019 156**	**1 012 891**	—	—
Provinces et garanties	**125 251 670**	**122 802 762**	110 370 205	120 909 442
Sociétés	**2 447 599**	**2 282 835**	1 410 752	1 443 291
Municipalités	**3 158 652**	**3 171 711**	1 004 749	1 067 055
	131 877 077	**129 270 199**	112 785 706	123 419 788

4. Placements (suite)

Répartition de la valeur nominale des titres obligataires par date d'échéance :

	2013	2012
	$	$
Moins de 5 ans	**8 370 000**	—
5 ans à moins de 10 ans	**20 340 000**	—
10 ans à moins de 20 ans	**28 680 000**	29 238 000
20 ans et plus	**62 857 715**	67 014 715
	120 247 715	96 252 715

Répartition des actions de sociétés canadiennes et étrangères par secteur d'activités :

	2013		2012	
	Coût	**Juste valeur**	Coût	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Secteur primaire				
Mines et métaux	**4 458 824**	**3 928 171**	2 794 267	2 528 433
Pétrole et gaz	**10 937 058**	**13 999 305**	8 982 457	11 821 588
	15 395 882	**17 927 476**	11 776 724	14 350 021
Services et commerces				
Produits de consommation	**12 315 305**	**17 885 981**	12 334 104	13 019 645
Produits industriels	**11 772 009**	**18 766 722**	9 298 330	11 554 844
Immobilier	**1 011 169**	**1 576 461**	319 275	688 258
Services de transport et environnement	**2 414 871**	**6 693 448**	2 758 114	4 579 613
Conduites d'hydrocarbures	**—**	**—**	146 390	209 239
Services publics	**6 304 806**	**7 180 216**	6 304 806	6 775 219
Communications et médias	**9 177 621**	**13 778 442**	7 221 068	9 340 420
Commerces	**1 076 963**	**2 680 356**	1 076 963	2 170 253
Soins de santé	**6 904 327**	**7 955 738**	6 564 870	6 070 076
Technologie	**5 597 495**	**5 333 750**	6 228 848	3 918 812
Matière et transformation	**885 048**	**1 563 995**	885 048	1 125 488
	57 459 614	**83 415 109**	53 137 816	59 451 867
Services financiers	**17 805 376**	**24 352 069**	17 968 087	18 994 113
Autres	**7 028 634**	**8 014 444**	6 898 014	6 271 857
	97 689 506	**133 709 098**	89 780 641	99 067 858

4. Placements (suite)

Répartition des actions de sociétés canadiennes et étrangères par zone géographique :

	2013		2012	
	Coût	**Juste valeur**	Coût	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Canada	**50 108 137**	**80 237 605**	41 415 067	58 848 164
États-Unis	**19 242 566**	**23 118 144**	17 710 983	15 827 114
Europe	**22 011 487**	**24 571 831**	23 214 391	18 839 915
Asie et autres	**6 327 316**	**5 781 518**	7 440 200	5 552 665
	97 689 506	**133 709 098**	89 780 641	99 067 858

Répartition de parts dans des sociétés de placement et des fonds communs par secteur de fonds :

	2013		2012	
	Coût	**Juste valeur**	Coût	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Actions de sociétés				
Canadiennes	**14 687 362**	**16 626 685**	14 171 998	13 071 367
Étrangères	**25 538 743**	**35 863 559**	42 050 616	44 933 785
Marché monétaire	**—**	**—**	19 436	15 286
Royautés pharmaceutiques	**1 218 114**	**244 028**	1 294 944	425 144
Pays émergents	**33 327 791**	**34 291 676**	25 123 508	25 792 866
Immobilier	**12 993 004**	**16 982 537**	12 078 151	15 622 896
	87 765 014	**104 008 485**	94 738 653	99 861 344

5. Intérêts et dividendes à recevoir

	2013	2012
	$	$
Intérêts sur obligations	**800 222**	801 533
Intérêts sur bons du Trésor	**2 050**	5 071
Dividendes	**345 923**	288 846
	1 148 195	1 095 450

6. Capitalisation du Régime

En vertu du Règlement du Régime, à compter du 1er janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2013, les salariés doivent verser au Régime une cotisation correspondant à 9,95 % de leur traitement ajusté limité. La Corporation de l'École Polytechnique doit verser une cotisation, déterminée selon le rapport d'évaluation actuarielle le plus récent déposé auprès des autorités gouvernementales, afin de pourvoir au financement des prestations constituées par les participants actifs au cours de chaque exercice. De plus, elle doit verser les cotisations d'équilibre requises lorsque le rapport présente une situation financière déficitaire. Des modalités différentes s'appliqueront à compter du 1er janvier 2014.

Le rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation du Régime au 31 décembre 2010 a été préparé par la firme Mercer et a été déposé auprès des autorités compétentes le 30 septembre 2011. Ce rapport indique que le Régime est en situation déficitaire au 31 décembre 2010, selon les approches de continuité et de solvabilité.

Selon l'approche de continuité, la situation financière au 31 décembre 2010 indique un déficit de capitalisation de 67 219 900 $ et, selon l'approche de solvabilité, elle indique une insuffisance de 156 470 200 $, pour un degré de solvabilité de 65,2 %. La cotisation pour le service courant a été établie à 9,9 % du traitement limité des participants et la cotisation d'équilibre minimale pour combler le déficit de capitalisation s'élève à 578 810 $ par mois en 2012 et à 578 810 $ par mois en 2013.

Le 13 décembre 2006, le gouvernement du Québec a édicté le Règlement modifiant le *Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (le « Règlement d'exclusion »), applicable entre autres aux universités. Le Règlement d'exclusion vise principalement, à compter du 31 décembre 2006, l'élimination de l'obligation de verser une cotisation d'équilibre pour combler l'insuffisance de solvabilité. L'évaluation selon l'approche de solvabilité doit tout de même être effectuée et le degré de solvabilité continuera à être pris en compte aux fins de l'acquittement des droits des participants et bénéficiaires selon les termes de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Le 7 juillet 2010, le gouvernement du Québec a édicté le *Règlement sur le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire* applicable entre autres aux universités. Ce règlement a remplacé le Règlement d'exclusion du 13 décembre 2006 et impliquait plusieurs changements qui ont été reflétés dans l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2010. Cependant, l'exemption de l'obligation de verser une cotisation d'équilibre pour combler le déficit de solvabilité a été maintenue. Entre autres, le *Règlement sur le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire* a permis l'allégement de certaines règles relatives au financement des régimes de retraite à prestations déterminées. En conformité avec ce règlement, l'École Polytechnique a donné instruction au Comité de retraite d'utiliser la mesure permettant que les cotisations relatives à tout déficit actuariel technique déterminé lors d'une évaluation complète du Régime dont la date est postérieure au 30 décembre 2008 et antérieure au 31 décembre 2011 qui deviennent dues avant le 1er janvier 2012 soient réduites à 20 % de celles établies par ailleurs.

Le *Règlement modifiant le Règlement sur le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire* est entré en vigueur le 29 février 2012 avec effet rétroactif au 31 décembre 2011. Le Règlement permet le prolongement jusqu'au 31 décembre 2013 de certaines mesures d'allégement. L'École Polytechnique a décidé de ne pas se prévaloir des mesures d'allégement pour les années 2012 et 2013.

De plus, le 8 février 2006, le conseil d'administration de l'École Polytechnique a entériné une résolution adoptant l'entente intervenue entre l'École Polytechnique et les participants du Régime à l'effet de permettre à l'École Polytechnique de recouvrer en partie, à même les surplus futurs, les cotisations d'équilibre versées à compter du 1er janvier 2005 pour amortir les déficits selon l'approche de solvabilité, ces cotisations ayant été déterminées dans les évaluations actuarielles du Régime à compter du 31 décembre 2004. L'employeur a versé lesdites cotisations d'équilibre en 2005 et en 2006; elles ont cessé à compter du 1er janvier 2007. Selon les termes de l'entente, le montant pouvant être recouvré par l'employeur est de 9 275 167 $ au 31 décembre 2013 (8 156 861 $ au 31 décembre 2012).

7. Passif actuariel du Régime

La valeur actuarielle des prestations constituées a été déterminée en se basant sur la continuité d'exploitation du Régime au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées, fondée sur les salaires projetés et au prorata des années de service. La firme Mercer a établi la valeur actuarielle au 31 décembre 2010 et cette valeur a été actualisée par extrapolation au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles les plus importantes utilisées pour l'évaluation au 31 décembre 2010 et l'extrapolation au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013 sont les suivantes :

	2013	2012
	%	%
Taux d'actualisation	**6,40**	6,40
Taux d'inflation	**2,25**	2,25
Augmentations salariales[1]	**4,00**	4,00

[1] Exception faite des chargés de cours pour lesquels une augmentation de 2,75 % a été prévue en 2013 (2,75 % en 2012).

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service de prestations correspond à la juste valeur de l'actif net.

Le rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation du Régime au 31 décembre 2010 indique un déficit de capitalisation de 67 219 900 $.

Le Comité de retraite a demandé à l'actuaire du Régime de lui fournir une estimation de la situation financière du Régime au 31 décembre 2013 selon l'approche de solvabilité. Selon l'estimation de l'actuaire, le degré de solvabilité du Régime est passé de 65,2 % au 31 décembre 2010 à 68,0 % au 31 décembre 2013. Ainsi, l'insuffisance de solvabilité est passée de 156 470 200 $ au 31 décembre 2010 à un montant estimatif de 175 966 800 $ au 31 décembre 2013.

Advenant le cas où le Régime ait été terminé au 31 décembre 2013, l'actif aurait été insuffisant pour faire face aux engagements prévus par le Régime.

Le comité de retraite a également demandé à l'actuaire du Régime d'effectuer une évaluation actuarielle complète en date du 31 décembre 2013, laquelle sera déposée à la Régie des rentes du Québec.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013 pourront différer de celles indiquées plus haut ayant servi à l'extrapolation au 31 décembre 2013. Les résultats de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013 pourront différer de l'extrapolation présentée dans le présent document, de même que la situation financière selon l'approche de solvabilité.

8. Engagement

Au cours de l'exercice 2003, le Régime s'est engagé à débourser une somme de 6 000 000 $ US à une société de placement. Au 31 décembre 2013, un montant de 5 497 593 $ US (5 642 729 $ CA) a déjà été versé et le solde résiduel de cet engagement se chiffre à 502 407 $ US. Jusqu'à cette date, le Régime a investi en capital 5 286 547 $ CA dans cette société de placement et a reçu 4 068 433 $ CA de distribution de capital, ce qui laisse un solde de placement au coût de 1 218 114 $ CA. Depuis 2003, les revenus d'intérêts et les versements de capital au Régime totalisent 6 997 893 $.

9. Éventualité

Le Régime a entrepris des démarches et des procédures judiciaires afin de recouvrer une partie des sommes perdues au cours des derniers exercices relativement à un placement. Au cours de l'exercice 2013, un montant de 128 393 $ a été comptabilisé dans les autres revenus (155 485 $ en 2012).

10. Instruments financiers et gestion des risques

L'actif du Régime est géré conformément à l'*Énoncé de politique de placement* du Régime et aux lois applicables. L'*Énoncé de politique de placement* fournit les lignes directrices afin d'assurer une saine diversification (catégories d'actifs et titres) et une gestion prudente et efficace des actifs du Régime. Il fixe les balises de la répartition de l'actif en fonction de l'objectif de rendement visé, en tenant compte d'un degré de risque acceptable à long terme. Une étude effectuée au mois de décembre 2013 pour analyser le profil risque sur rendement du portefeuille de référence (base indicielle) indiquait une espérance de rendement annualisé de 3,18 % supérieur au rendement du portefeuille de référence du passif (PRP) pour une période mobile de 10 ans.

Le tableau suivant quantifie le niveau de risque et les rendements espérés du portefeuille de référence :

	Probabilités d'obtenir ou de surpasser le rendement réel indiqué	
Rendement réel	Sur 5 ans	Sur 10 ans
%	%	%
0	81	89
2	63	68
3	52	53
4	42	39
6	23	15

Au 31 décembre 2013, le rendement annuel brut de l'actif du Régime obtenu au cours des 10 dernières années a été de 6,8 %, alors que le rendement du PRP a été de 6,0 %. L'allocation du portefeuille référence de l'*Énoncé de politique de placement* s'illustre comme suit :

Catégorie d'actif	Minimum	Objectif	Maximum
	%	%	%
Court terme	0	0	5
Obligations – Total (60 % Provinciales long terme et 40 % Provinciales Univers)	37	40	43
Actions canadiennes – Grande Capitalisation	17	20	23
Actions canadiennes – Faible Capitalisation	3	5	7
Actions mondiales	7	10	13
Actions de pays émergents	7	10	13
Placements en infrastructure[1]	0	5	7
Placements immobiliers[1]	7	10	13

[1] Placements non traditionnels, comme le définit l'article 6.1 e) du document *Énoncé de politique de placement.*

10. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Le Régime est exposé aux risques suivants relatifs à l'utilisation d'instruments financiers : le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de change, le risque de prix et le risque de liquidité. Les analyses suivantes permettent d'évaluer les risques au 31 décembre 2013. Les résultats des analyses de sensibilité de chacun des différents risques identifiés représentent la meilleure estimation de la direction. Les résultats réels pourraient être différents, et ce, de façon importante.

Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un portefeuille investit dans des instruments financiers portant intérêt, comme les obligations. Le Régime est exposé au risque que la valeur des portefeuilles d'obligations varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. La sensibilité des obligations aux taux d'intérêt a été évaluée d'après la durée des portefeuilles d'obligations. La durée est une mesure de la volatilité du prix d'une obligation par rapport à un changement des taux d'intérêt.

Les tableaux suivants résument l'incidence sur l'actif du Régime d'une variation des taux d'intérêt de 1 % au 31 décembre 2013, la courbe des taux évoluant en parallèle et tous les autres facteurs demeurant constants :

				2013
	Durée moyenne	**Juste valeur**	**Variation des taux d'intérêt (+/-)**	**Incidence sur l'actif (+/-)**
	(années)	**$**	**%**	**$**
Obligations canadiennes – Long terme et Univers	**11,96**	**129 270 199**	**1**	**15 460 716**

				2012
	Durée moyenne	Juste valeur	Variation des taux d'intérêt (+/-)	Incidence sur l'actif (+/-)
	(années)	$	%	$
Obligations canadiennes – Long terme	14,24	123 419 788	1	17 574 978

Une variation des taux d'intérêt de 1 % représente donc une incidence de l'ordre de 4 % (5 % en 2012) sur l'actif du Régime.

Le Régime n'a utilisé aucun produit dérivé sur taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt au cours de l'exercice 2013 (de même qu'au cours de l'exercice 2012).

10. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit du Régime est principalement imputable à ses placements en obligations. Ce risque de crédit est limité puisqu'en vertu de l'*Énoncé de politique de placement* l'achat de titres dont la cote est inférieure à BBB, selon le DBRS ou tout autre organisme équivalent, est interdit et l'ensemble des titres avec la cote BBB ne doit pas représenter plus de 15 % de la juste valeur du portefeuille d'obligations.

Au 31 décembre 2013, le risque de crédit du Régime est, pour une grande part, concentré auprès des gouvernements provinciaux. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Régime au risque de crédit, en fonction de la cote de solvabilité des émetteurs des portefeuilles obligataires Long Terme.

	2013		2012	
	Juste valeur	**Pondération**	Juste valeur	Pondération
	$	**%**	$	%
Cote de crédit				
AAA	**3 863 243**	**2,99**	936 939	0,76
AA	**74 705 464**	**57,79**	68 297 984	55,34
A	**50 683 630**	**39,21**	54 168 682	43,89
BBB	**17 862**	**0,01**	16 183	0,01
	129 270 199	**100,00**	123 419 788	100,00

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en devises en raison de la variation des taux de change. Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une autre devise, la valeur de ces placements étrangers augmente et inversement. Les tableaux ci-après résument l'exposition de l'actif du Régime au risque de change en date du 31 décembre et présentent l'incidence d'une variation de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et toute autre devise sur les placements libellés en devises :

				2013
	Exposition aux devises		**Variation du taux de change**	**Incidence sur l'actif**
Devise	**Juste valeur**	**Pondération**	**(+/-)**	**(+/-)**
	($ CA)	**%**	**%**	**$**
USD	**90 730 927**	**27,86**	**5**	**4 536 546**
EUR	**18 288 325**	**5,61**	**5**	**914 416**
JPY	**8 347 721**	**2,56**	**5**	**417 386**
GBP	**7 716 138**	**2,37**	**5**	**385 807**
AUD	**3 355 388**	**1,03**	**5**	**167 769**
HKD	**1 567 067**	**0,48**	**5**	**78 353**
CHF	**3 296 420**	**1,01**	**5**	**164 821**
SEK	**1 068 580**	**0,33**	**5**	**53 429**
Autres	**2 246 920**	**0,69**	**5**	**112 346**

10. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de change (suite)

				2012
	Exposition aux devises		Variation du taux de change	Incidence sur l'actif
Devise	Juste valeur	Pondération	(+/-)	(+/-)
	($ CA)	%	%	$
USD	73 472 097	22,56	5	3 673 605
EUR	17 199 457	5,28	5	859 973
JPY	8 367 076	2,57	5	418 354
GBP	10 064 574	3,09	5	503 229
AUD	4 163 464	1,28	5	208 173
HKD	2 203 741	0,68	5	110 187
CHF	2 702 780	0,83	5	135 139
SEK	2 970 852	0,91	5	148 543
Autres	3 222 651	0,99	5	161 133

À titre d'exemple, une variation de 5 % du taux de change du dollar américain représente une incidence de 1 % sur l'actif du Régime.

Le Régime n'a utilisé aucun produit dérivé sur taux de change pour gérer le risque de change au cours de l'exercice 2013 (de même qu'au cours de l'exercice 2012).

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres. Le Régime est exposé au risque de prix pour chacune des catégories d'actif. Le niveau de risque auquel est exposé le Régime varie selon la conjoncture des marchés, chacun faisant l'objet d'un indice de référence. Les tableaux ci-dessous résument l'exposition de l'actif du Régime au risque de prix en date du 31 décembre 2013. Ils présentent l'incidence d'une variation de 5 % du marché (indice de référence) sur chacune des catégories d'actif, incluant les parts dans des sociétés de placement et des fonds communs.

10. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de prix (suite)

				2013
Catégorie d'actif	Juste valeur	Indice de référence	Variation du marché (+/-)	Incidence sur l'actif (+/-)
	$		%	$
Obligations canadiennes – Long terme et Univers	129 270 199	DEX provincial long terme et Univers	5	6 463 510
Actions canadiennes – Grande capitalisation	80 237 605	S&P/TSX Composé plafonné	5	4 011 880
Actions canadiennes – Faible capitalisation	16 626 685	S&P/TSX de sociétés à faible capitalisation	5	831 334
Actions mondiales	89 335 052	ISCI Monde Ex-Canada ($ CA)	5	4 466 753
Actions de pays émergents	34 291 676	MSCI Marché Émergent ($ CA)	5	1 714 584
Placements privés – Infrastructure	244 028	IPC + 4 %	5	12 201
Placements immobiliers	16 982 537	IPC + 5 %	5	849 127

10. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de prix (suite)

				2012
Catégorie d'actif	Juste valeur	Indice de référence	Variation du marché (+/-)	Incidence sur l'actif (+/-)
	$		%	$
Obligations canadiennes – Long terme	123 419 788	DEX provincial long terme	5	6 170 989
Actions canadiennes – Grande capitalisation	58 848 164	S&P/TSX Composé plafonné	5	2 942 408
Actions canadiennes – Faible capitalisation	13 071 367	S&P/TSX de sociétés à faible capitalisation	5	653 568
Actions mondiales	85 153 479	MSCI Monde Ex-Canada ($ CA)	5	4 257 674
Actions de pays émergents	25 792 866	MSCI Marché Émergent ($ CA)	5	1 289 643
Placements privés – Infrastructure	425 144	IPC + 4 %	5	21 257
Placements immobiliers	15 622 896	IPC et FTSE EPRA/NAREIT	5	781 145

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers courants, incluant le versement des prestations et l'acquisition des placements.

Le Régime détient un portefeuille de titres d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements provinciaux, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire en tout temps.

10. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Juste valeur

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – techniques d'évaluations fondées sur une part importante de données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

				2013
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total des placements à la juste valeur**
	$	**$**	**$**	**$**
Obligations	**—**	**129 250 460**	**19 739**	**129 270 199**
Actions de sociétés canadiennes et étrangères	**133 709 098**	**—**	**—**	**133 709 098**
Bons du Trésor	**—**	**3 026 404**	**—**	**3 026 404**
Parts dans des sociétés de placement et des fonds communs	**—**	**99 360 840**	**4 647 645**	**104 008 485**
Fonds en dépôt chez le gardien de valeurs	**40 421**	**—**	**—**	**40 421**
	133 749 519	**231 637 704**	**4 667 384**	**370 054 607**

10. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Juste valeur (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

				2012
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des placements à la juste valeur
	$	$	$	$
Obligations	—	123 400 049	19 739	123 419 788
Actions de sociétés canadiennes et étrangères	99 067 858	—	—	99 067 858
Bons du Trésor	—	3 232 525	—	3 232 525
Parts dans des sociétés de placement et des fonds communs	—	95 165 067	4 696 277	99 861 344
Fonds en dépôt chez le gardien de valeurs	132 961	—	—	132 961
	99 200 819	221 797 641	4 716 016	325 714 476

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert important de placements entre les niveaux 1 et 2.

Les actions sont généralement classées au niveau 1, puisque la juste valeur correspond au cours établi par le marché boursier reconnu où le titre est négocié activement.

Les obligations, les bons du Trésor et les parts dans des sociétés de placement et des fonds communs sont généralement classés au niveau 2, puisque la juste valeur correspond au cours évalué par des fournisseurs de services d'évaluation à partir de données de marché observables.

La juste valeur des éléments classés au niveau 3 est déterminée à partir des états financiers des sociétés émettrices.

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	2013	2012
	$	$
Solde au début	**4 716 016**	4 839 215
Gain (perte) comptabilisée dans la variation de la juste valeur non réalisée	**28 198**	(39 776)
Cessions	**(76 830)**	(83 423)
Solde à la fin	**4 667 384**	4 716 016

Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

Revenus de placement et frais d'administration – Annexe

Exercice terminé le 31 décembre 2013

	2013	2012
	$	$
Revenus courants de placement		
Intérêts sur obligations	**5 382 538**	5 140 124
Revenus de sociétés de placement et de fonds communs	**3 590 693**	4 141 668
Dividendes	**4 892 047**	3 262 337
Intérêts sur bons du Trésor	**40 392**	26 371
Perte de change	**(21 215)**	(20 356)
Autres revenus de placement	**91 439**	49 219
	13 975 894	12 599 363
Variation de la juste valeur des placements		
Variation de la juste valeur non réalisée	**24 612 191**	14 130 342
Gain à la cession de placements	**8 227 242**	5 899 599
	32 839 433	20 029 941
Frais d'administration		
Honoraires de gestion	**604 619**	515 407
Honoraires d'actuaires (administration)	**170 125**	116 633
Honoraires d'un conseiller en placement	**110 718**	109 089
Honoraires d'actuaires (consultation)	**131 518**	104 761
Salaires et charges sociales	**453 236**	438 652
Autres services professionnels	**81 786**	99 726
Honoraires du gardien de valeurs	**118 123**	99 039
Assurances	**75 649**	87 783
Honoraires des auditeurs	**32 130**	29 691
Fournitures et frais de bureau	**21 091**	23 407
Frais de déplacement et de représentation	**5 254**	3 240
	1 804 249	1 627 428

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.